

SECTEUR 1. RUE DE LA POSTE



Le développement de l'offre résidentielle, à l'est du bourg de Calanhel, doit être étudié en fonction de l'environnement immédiat et notamment la proximité de la carrière.

La situation géographique du site, dans un environnement paysager remarquable, implique la prise en compte des éléments naturels identifiés (haie et vue à préserver). Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole et entrée de ville) doivent être traités avec soin. Un traitement végétalisé des limites séparatives doit être envisagé. La topographie et le point de vue remarquable sur la vallée au sud, seront également pris en compte dans l'implantation et la volumétrie des constructions.

Un accès unique doit être prévu pour la desserte des futures constructions. Une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services) est à aménager.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.

Superficie :		0,31 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		12 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		4	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	